



MOBILITÉ(S)

Une nouvelle voie verte à Limoges reliant les boulevards de Vanteaux du Mas Bouyol et de la Borie

La nouvelle voie verte à Limoges a été inaugurée ce jour en présence du préfet de Haute-Vienne, Maurice Barate, du président de Limoges Métropole, Guillaume Guérin, du maire de Limoges, Émile Roger Lombertie, du vice-président en charge du Plan de déplacements urbains, Jean-Marie Lagedamont et de Stéphanie Blanquart, directrice de la communication de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Publié le 16 Janvier 2026

Limoges Métropole participe au développement des modes actifs sur son territoire et notamment l'usage du vélo. Dans ce cadre, la Communauté urbaine met en oeuvre différents aménagements cyclables comme cette nouvelle voie verte offrant une alternative pour les cyclistes.

LES PHOTOS DE L'INAUGURATION



En 2016, afin d'encourager la pratique du vélo, Limoges Métropole a approuvé le Schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables (SDIAC), visant à relier les différentes communes du territoire communautaire entre elles. Près de 400 kilomètres d'itinéraires cyclables sont ainsi répertoriés.

➤ Depuis son approbation, 28 km d'aménagements cyclables ont été réalisés sur le territoire de Limoges Métropole et chaque année, ces nouveaux aménagements permettent aux habitants de se rendre de leur domicile jusqu'à leur lieu de travail, à vélo.

L'aménagement de la voie verte le long des boulevards : de la rue Maurice Rollinat à la rue de Saint Gence

L'aménagement de la nouvelle voie verte reliant la rue Maurice Rollinat à la rue de Saint Gence s'est déroulé en deux phases distinctes. Après un an et demi de travaux, de janvier 2024 à juin 2025, ce nouvel aménagement offre près de 3,5 km d'aménagement cyclable.

➤ La première phase de travaux s'est déroulée de janvier à fin août 2024 et consistait à aménager une partie des boulevards de Vanteaux et du Mas Bouyol entre les rues Maurice Rollinat et Joliot Curie sur une longueur de 1,9 km.

➤ La deuxième phase a quant à elle débuté en janvier 2025 et s'est terminée en juin 2025 avec l'aménagement du boulevard de La Borie, entre l'avenue du Président Auriol et la rue de Saint-Gence sur une longueur de 1,55 km.



L'aménagement réalisé est une voie verte - une route dédiée à la circulation des piétons, des cyclistes et des engins de déplacements personnels sur laquelle aucun véhicule motorisé n'est autorisé à circuler (sauf exceptions : véhicules d'entretien...). C'est un outil d'aménagement favorable au développement des modes actifs.

Elle mesure en moyenne 3,50 mètres de largeur, offre une sécurité renforcée aux usagers et une vraie séparation physique des voies circulées avec une lisse bois installée tout le long de la voie, accompagnée d'une noue qui a pu être aménagée grâce à la désimpérabilisation des espaces entre les arbres. **Tous les arbres ont été conservés et de nouveaux seront plantés afin de compléter l'alignement.**

Grâce à cette nouvelle voie verte, inscrite dans le SDIAC de Limoges Métropole, **les campus universitaires, la Faculté de médecine et de pharmacie, le complexe universitaire de Vanteaux et de La Borie sont maintenant reliés, ainsi que le collège André Maurois, le quartier du Val de l'Aurence et le Palais des Sports de Beaublanc.**

Ce nouveau tronçon met fin à une discontinuité et permet de relier les aménagements cyclables déjà existants le long du boulevard de Vanteaux, sur l'avenue Martin Luther King et la rue de Bourneville jusqu'au centre d'Isle.



Dans le cadre des travaux, 313 heures d'insertion ont été consacrées aux travaux sur le Boulevard de Vanteaux et 226 heures d'insertion ont été consacrées au boulevard de La Borie.





Des boucles de comptages permanents sont réparties le long de l'itinéraire permettant de quantifier le nombre de cyclistes/trottinettes qui empruntent la voie verte. Ainsi, des pics de passage de 350 usagers ont été comptabilisés par jour, en semaine durant les mois les plus ensoleillés. Bien que les piétons ne soient pas comptabilisés, ils restent toutefois très nombreux.

Les financements

Le coût total de l'opération s'élève à 1 573 000 € TTC financés par Limoges Métropole

> dont 810 000 € TTC pour la première phase

> et 763 000 € TTC pour la deuxième.

Les deux phases du projet ont pu être en grande partie subventionnées :

> **1^e phase subventionnée à hauteur de 80 % :**

- 43,40 % subventionnée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 15 % subventionnée au titre de l'appel à projets plan vélo de l'État et 21,60 % subventionnée au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire de l'État.

> **2^e phase subventionnée à hauteur de 78 % :**

- 31 % subventionnée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
 - 17 % subventionnée au titre du Fonds vert aménagements cyclables de l'État
 - et 30 % au titre du Fonds européen du développement régional (FEDER).
-